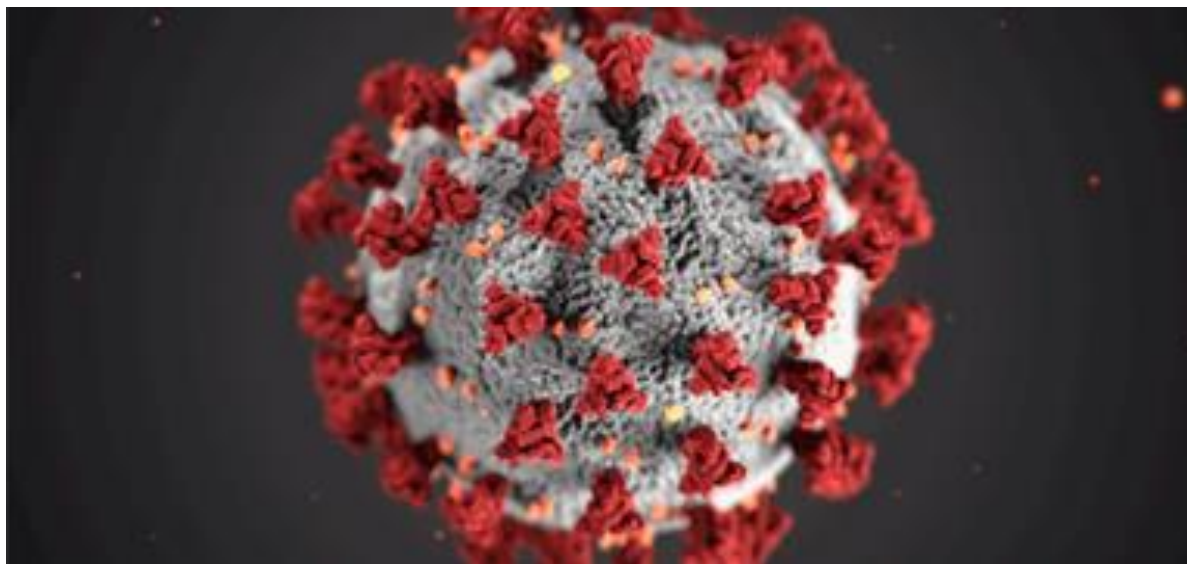


# GRAND CONSEIL

## Gestion de la crise COVID-19



5 mai 2020

Thierry Michel

Chef EMCC ORCCAN

*Chef du SSCM*

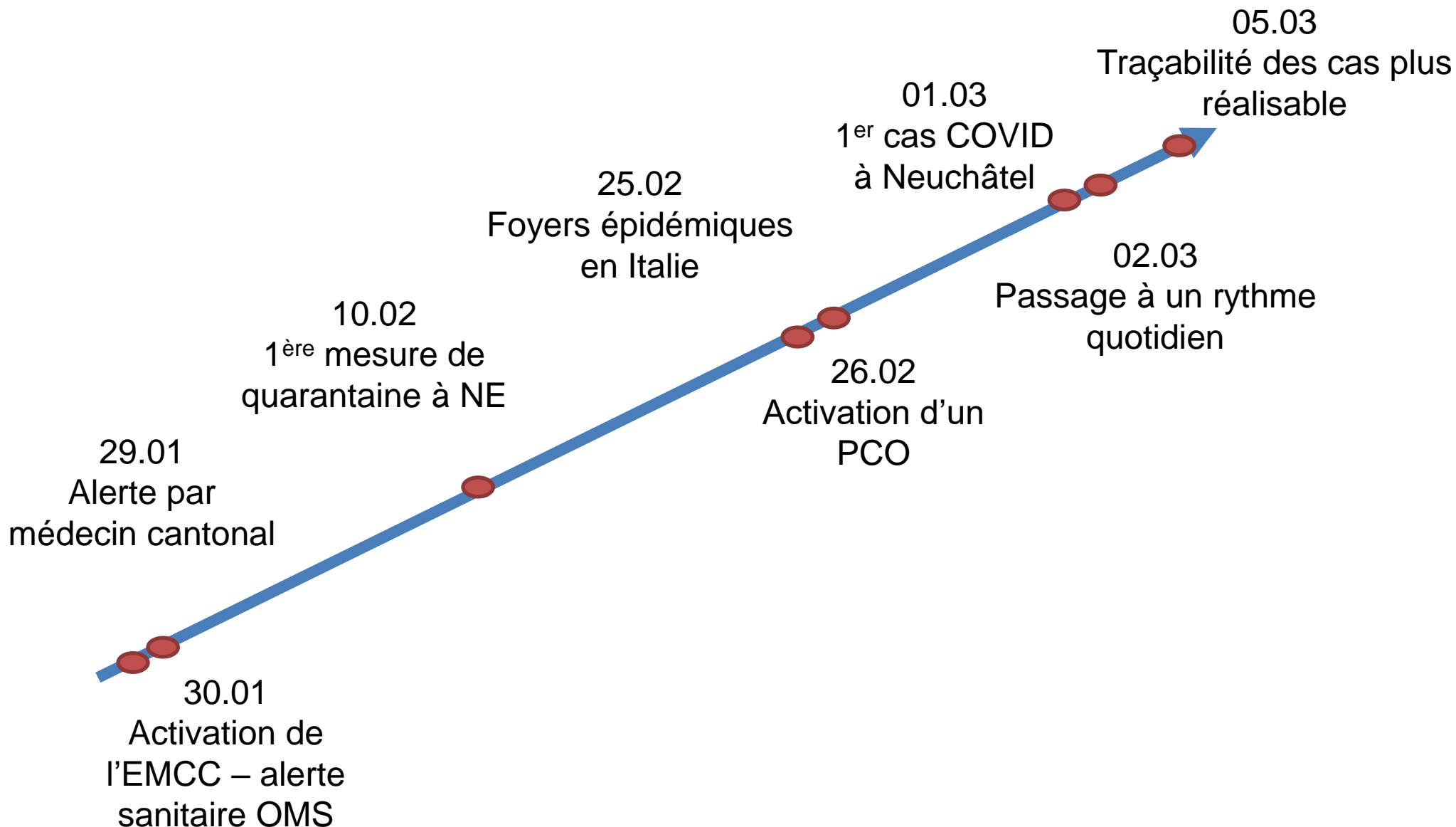
*Version mise à jour le 4 mai 2020*

- 1. Introduction et contexte**
- 2. Coordination et conduite stratégique**
- 3. Conduite des opérations**
- 4. Mesures spécifiques prises par le Conseil d'État**
- 5. Évolution de la situation à Neuchâtel**
- 6. Conclusion**

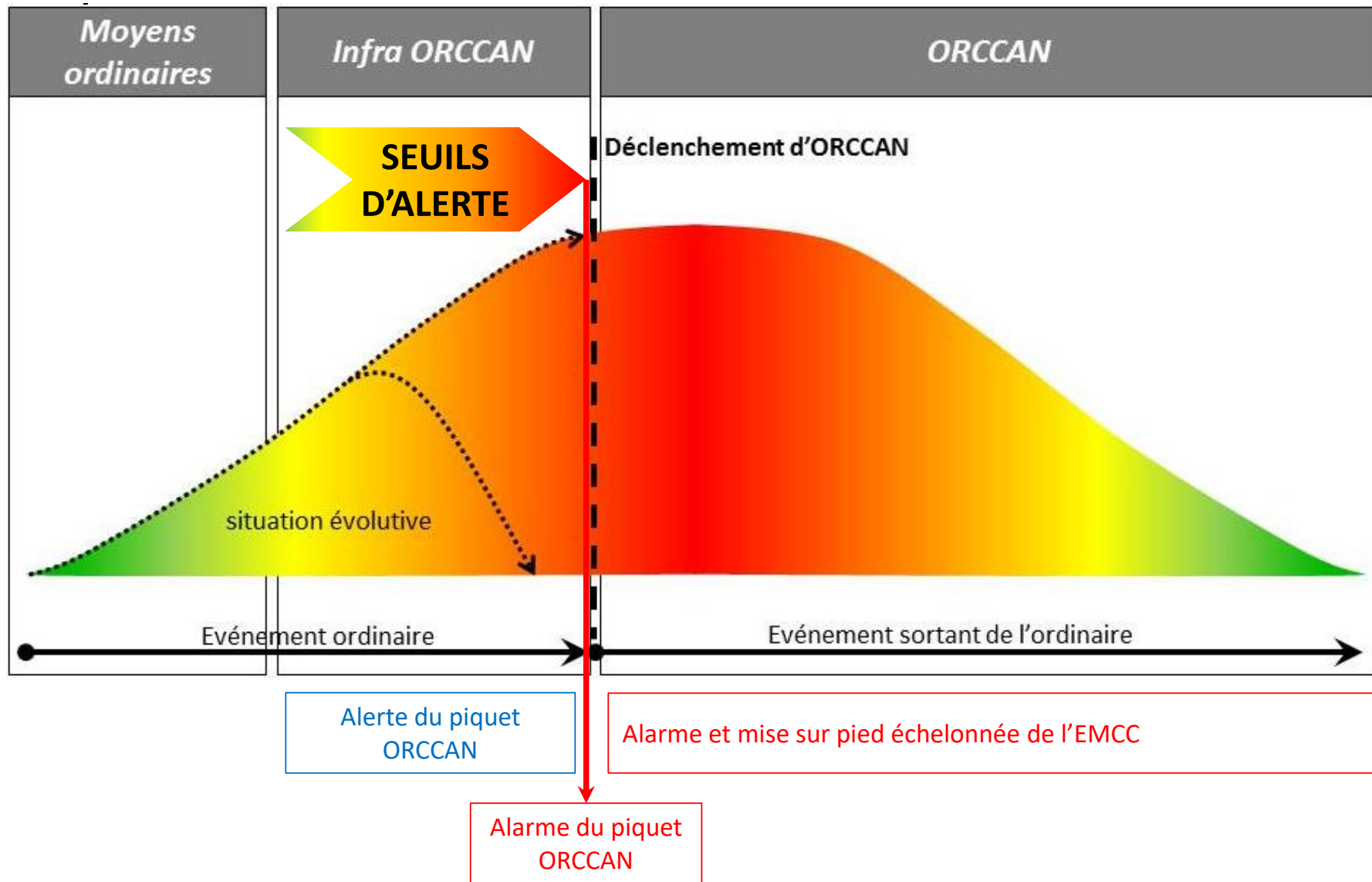
# Introduction et contexte

- 1. Éviter une saturation du système de santé**
- 2. Garantir la continuité des services de l'État et des entreprises critiques qui fournissent des prestations essentielles à la population**

# L'entrée en crise



# Pourquoi ORCCAN ?



# Gestion des impacts induits

- Santé publique
  - Communication
  - Coordination des partenaires
  - Continuité des services
  - Manifestations et rassemblements
  - Infrastructures et logistique
- Évolution imprévisible
  - Intervention complexe
  - Intervention de longue durée
  - Interventions simultanées en différents lieux
  - Nombreux acteurs engagés

- Propagation de la maladie à grande échelle.
- Saturation des structures hospitalières.
- Contamination du personnel médical et soignant.
- Pénurie de masques et de matériel de protection.
- Rupture de l'approvisionnement économique.
- Incapacité à tenir sur la durée.
- Incapacité à répondre aux nombreuses sollicitations médias.
- Perte de confiance de la population.
- Impacts financiers et économiques.



# Échelons décisionnels

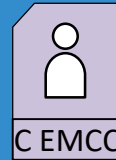
Stratégique

Responsabilité globale de l'opération

Conseil d'Etat

Opérationnel

Responsabilité de coordination



C EMCC

EMR

Spécialistes

Cellules

Domaines

OCRg

Tactique

Responsabilité de l'intervention



CIG

Police

Service sanitaires

Protection civile

Sapeurs-pompiers

Services techniques

Autres entités

AUTORITES

PCO – EMCC

PCE – Front

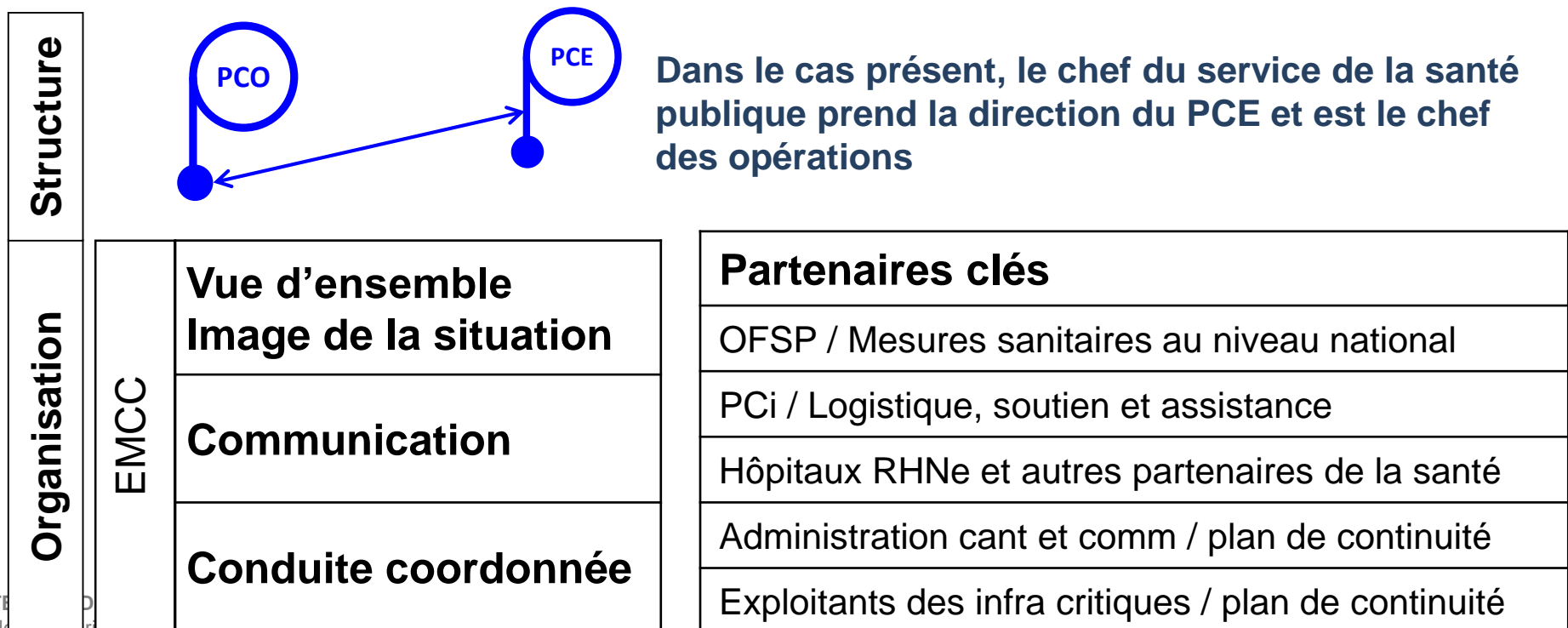
# Structures de conduite de l'EMCC

## Poste de commandement des opérations (PCO)

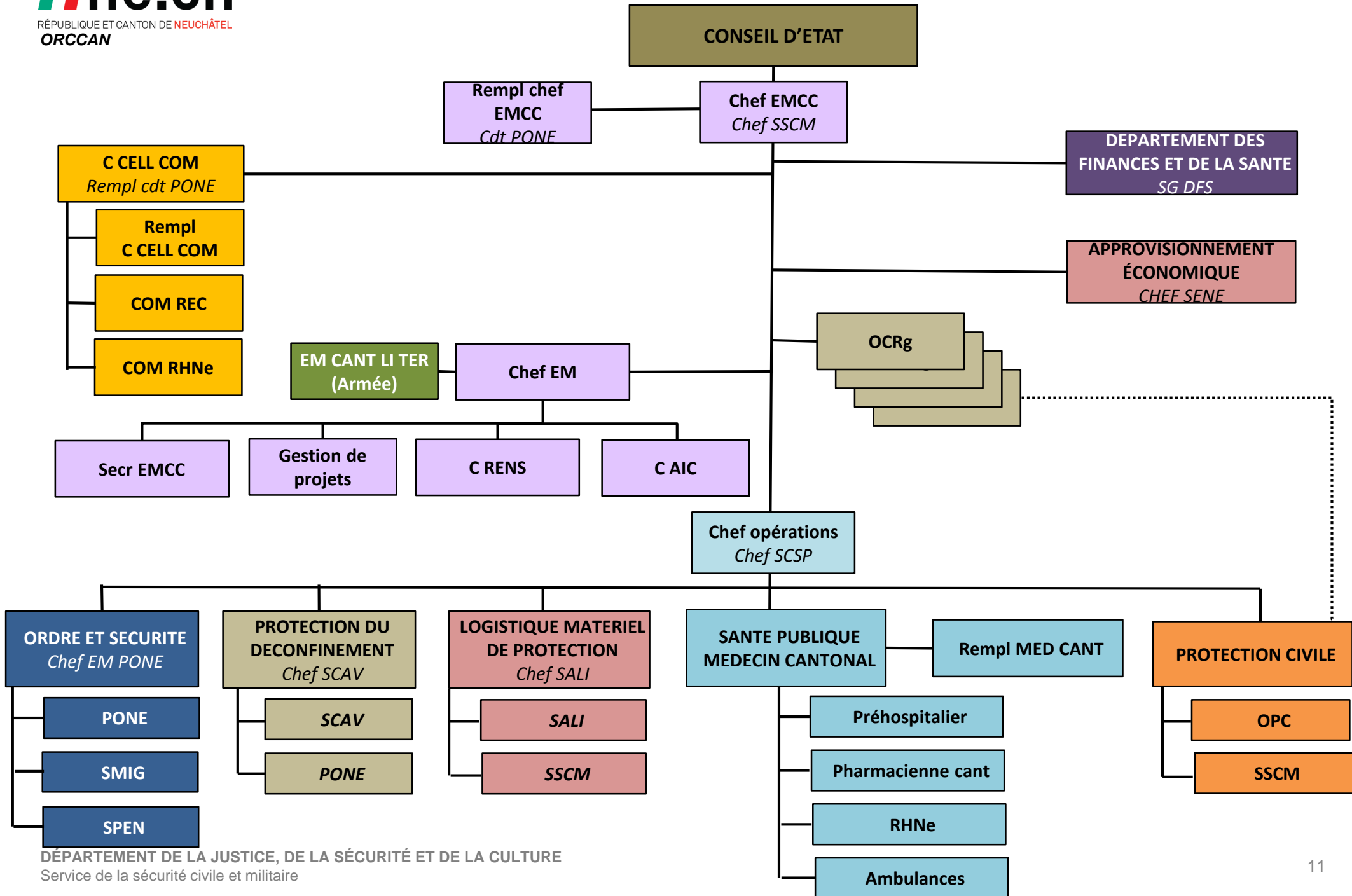
- Conduire et coordonner une opération dans son ensemble (organisation arrière)

## Poste de commandement de l'engagement (PCE)

- Conduire et coordonner les actions menées dans le domaine le plus impacté (organisation front)

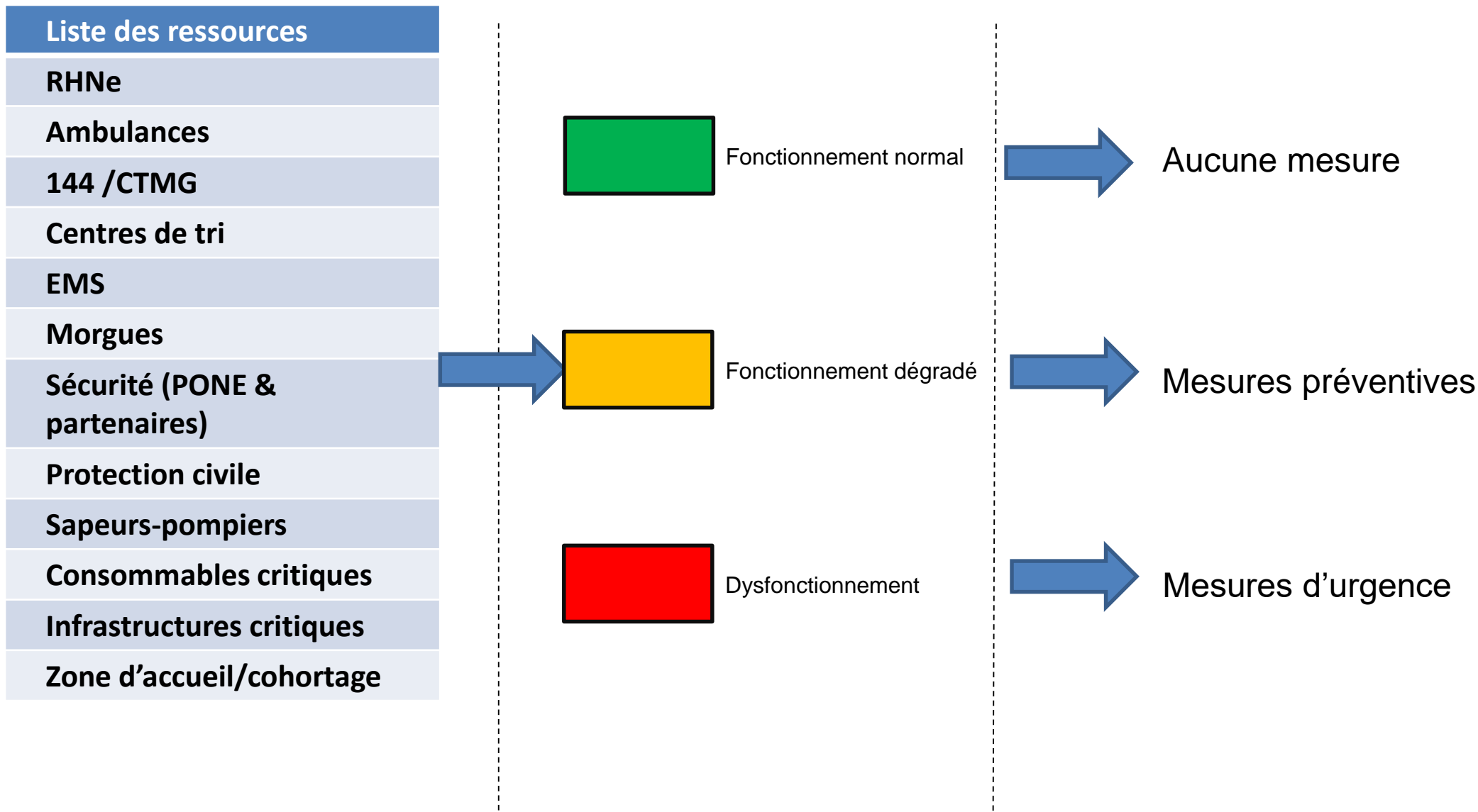


# Coronavirus COVID-19 – Organigramme de l'EMCC

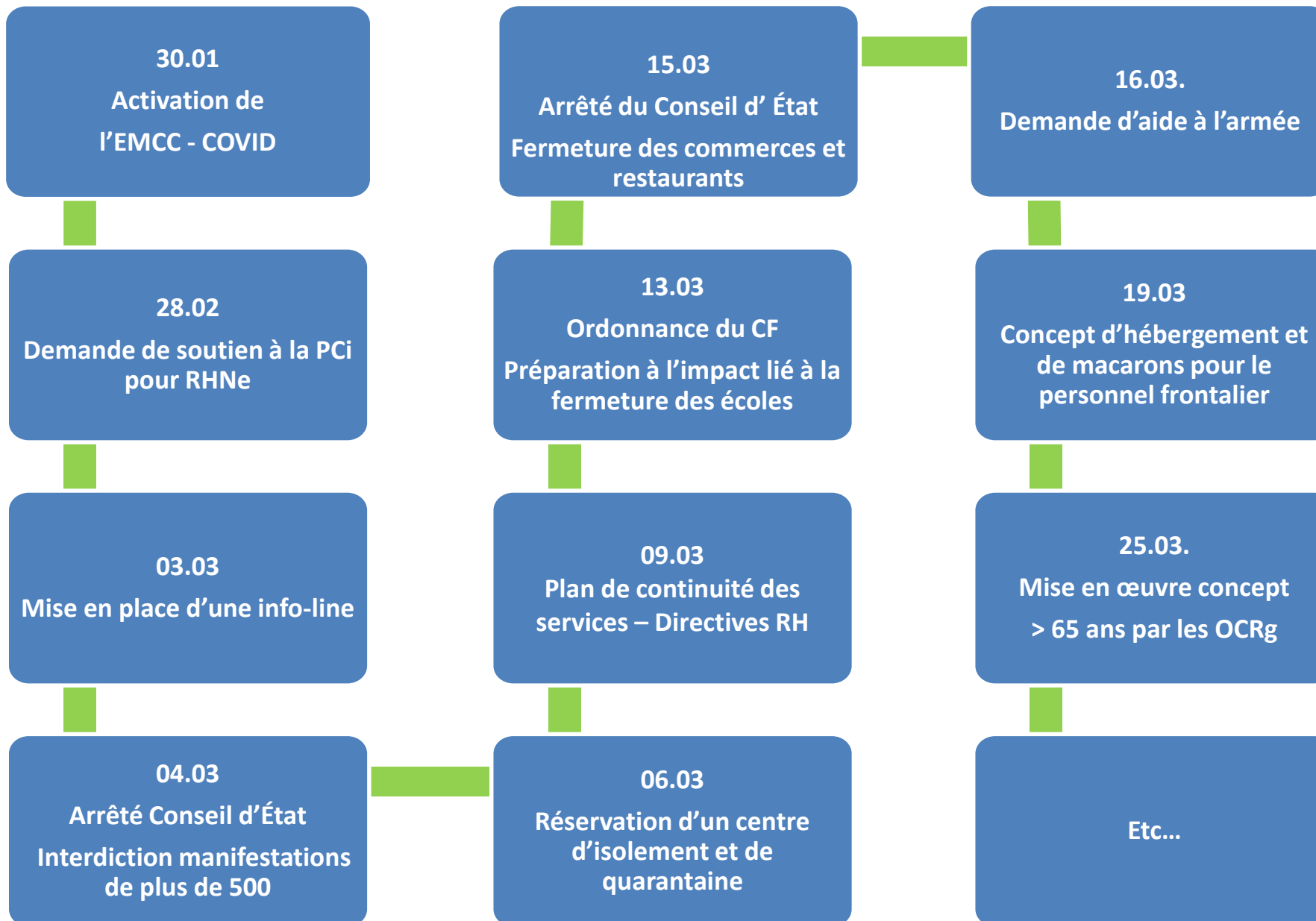


# Coordination et conduite stratégique

# Gestion quotidienne des ressources



# 153 mesures parmi lesquelles...



# Conduite des opérations

- Mise en place de centres d'isolement à titre préventif et de quarantaine.
- Mise en place de 8 centres de tri.
- Dispositif de montée en puissance des soins intensifs.
- Mobilisation du secteur privé (personnel médical et soignant, matériel, dispositif médical).
- Mesures de soutien dans les EMS (médical, PCi).
- Mise en place d'une bourse de l'emploi du domaine sanitaire.
- Mise en place d'une plateforme d'approvisionnement avec les institutions de soins.
- Coordination OFSP et médecins cantonaux.



# Opérations

## protection de la population

- **Protection Civile** :

Engagement dès le 02.03, jusqu'à 186 astreints par jour et 29 missions.

**RHNe** → montage des tentes, filtrage et orientation à l'entrée.

**NOMAD et centre de tri** → livraison du matériel.

**EMS et institutions** → assistance.

**SCSP, ORCCAN et OCRg** → Appui info-line et aide à la conduite.

- **Armée** : 77 puis 55 personnes engagées du 23.03 au 24.04. 34 personnes engagées dans 7 EMS à partir du 04.05.

**RHNe** → soutien au personnel et matériel spécifique (ventilateurs/respirateurs). **Ambulances** → Renfort des capacités de transport/ambulance (prévisionnel).

- **PONE** : Appréciation de la situation avec le SPEN, le SMIG. Vérification de l'application des mesures. Renfort aux frontières.

# Opérations

## protection de la population

- **Police du commerce** : Directives, conseils et contrôle des manifestations, rassemblements, établissements publics, commerces non alimentaires.
- **Infrastructures critiques** : Garantir l'approvisionnement économique, énergétique et alimentaire. S'assurer que toutes les entreprises concernées aient des plans de continuité.
- **Communication** : Information à la population, relations avec les médias et les réseaux sociaux, préparation des conférences de presse. Communication interne (administrations et partenaires).

# Mesures spécifiques prises par le Conseil d'État

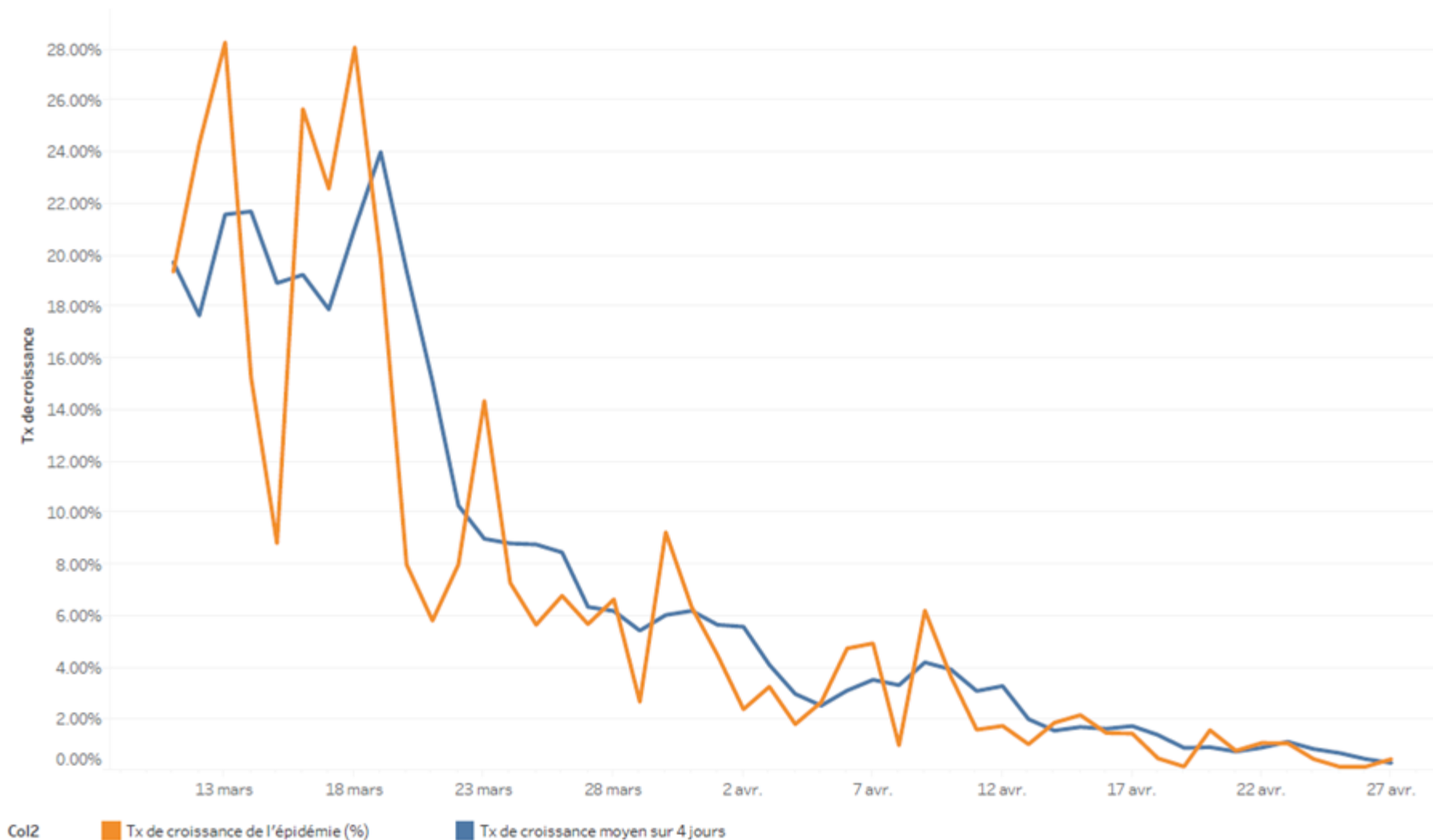
# Quelques exemples

- Suspension des délais légaux en matière de droits politiques et report des scrutins.
- Mesures de soutien à l'économie, à l'emploi et à la population.
- Mise en place de l'enseignement à distance.
- Refus des autorisations pour les manifestations jusqu'au 21 juin.
- Gestion de l'accueil d'urgence extrafamilial.
- Concrétisation de l'horaire réduit des transports publics.
- Adaptation du fonctionnement de l'administration cantonale.
- Renforcement des contrôles pour la protection des travailleuses et travailleurs.
- Fermeture de l'accès à certains lieux touristiques.
- Soutien au domaine de la culture.
- Ouverture du centre d'accueil de Couvet.

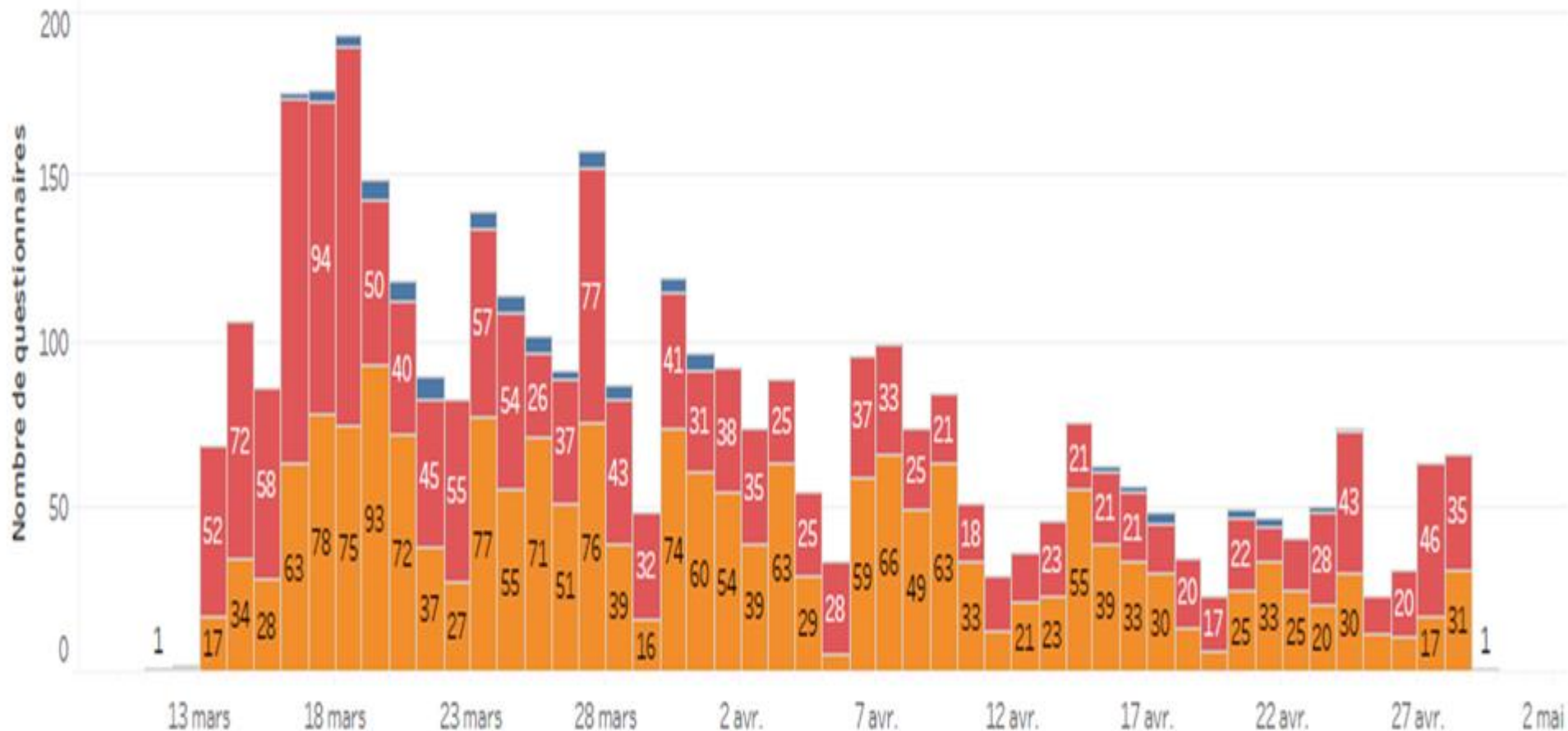
# Évolution de la situation à Neuchâtel

# Évolution du taux de croissance des cas positifs

*Situation au 28.04.2020*



*Source des données laboratoires*



*Source des données centres de tri*

Centres de tri

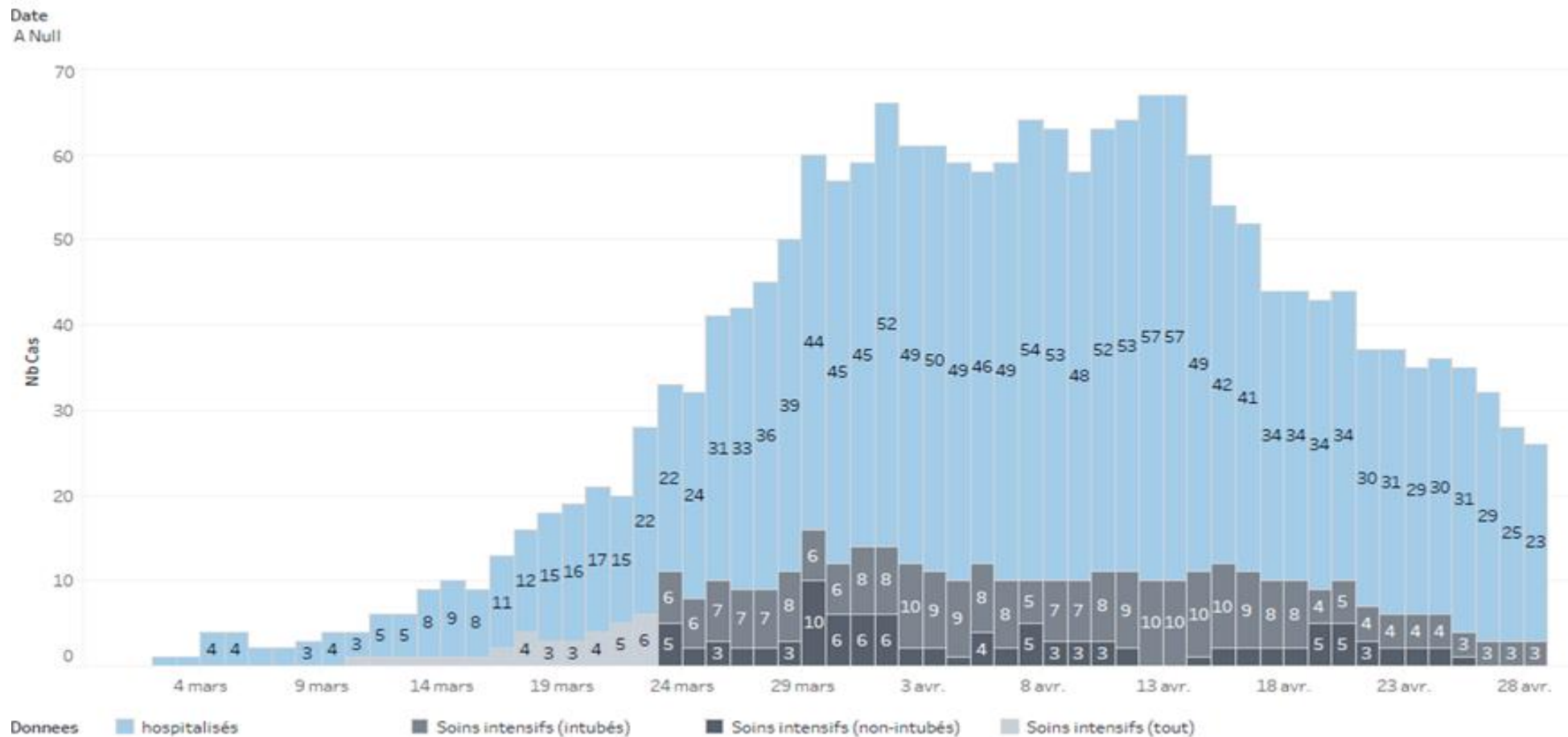
■ Maison de santé MdM

■ NOMAD (centres et équipe mobile)

■ RHNe

# Hospitalisation des cas positifs

*Situation au 28.04.2020*



*Source des données RHNE*



*Situation au 28.04.2020*



Donnees  
■ Capacité totale

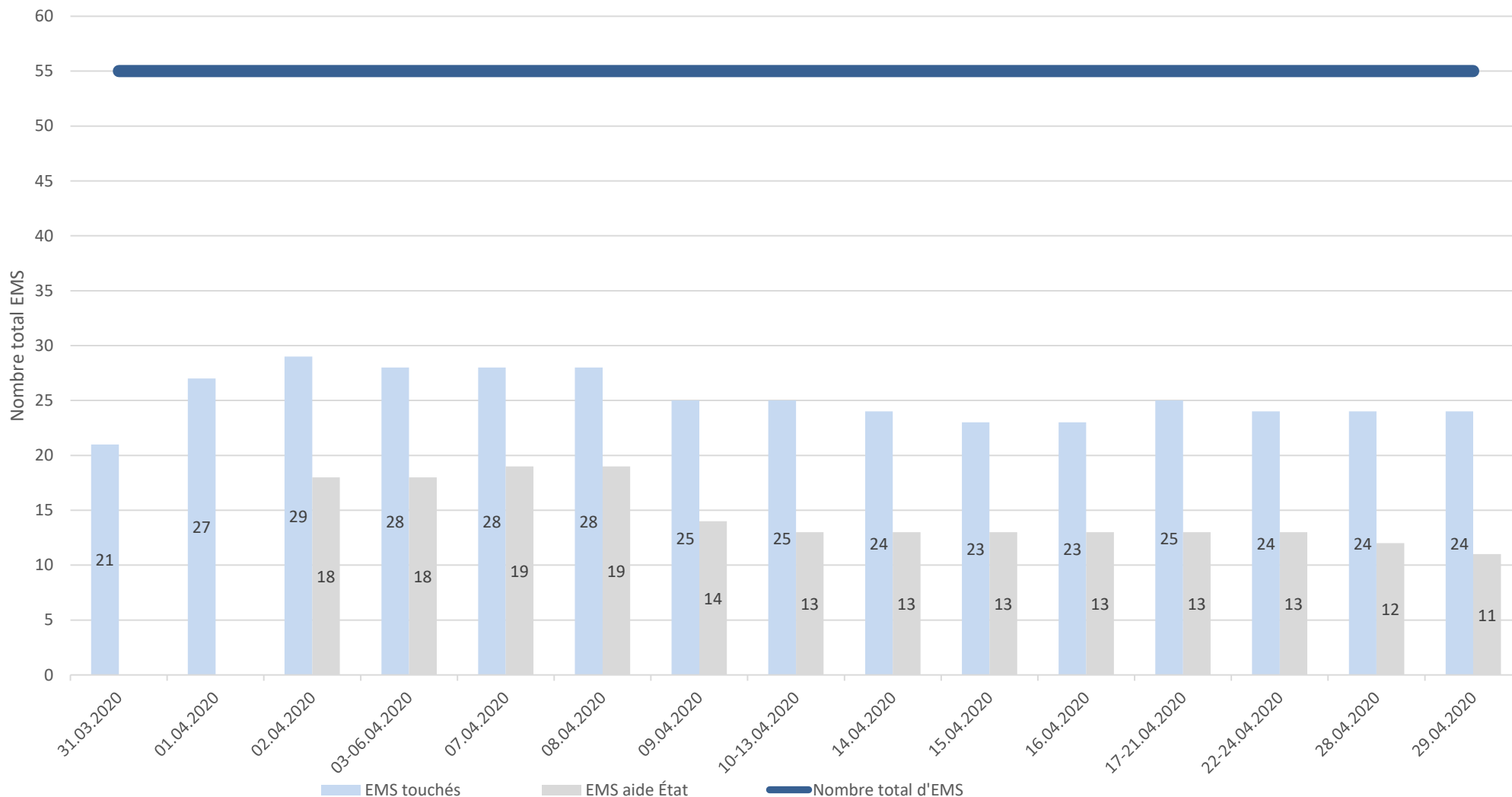
■ Lits ouverts

■ Lits ventilés occupés

*Source des données RHNe*

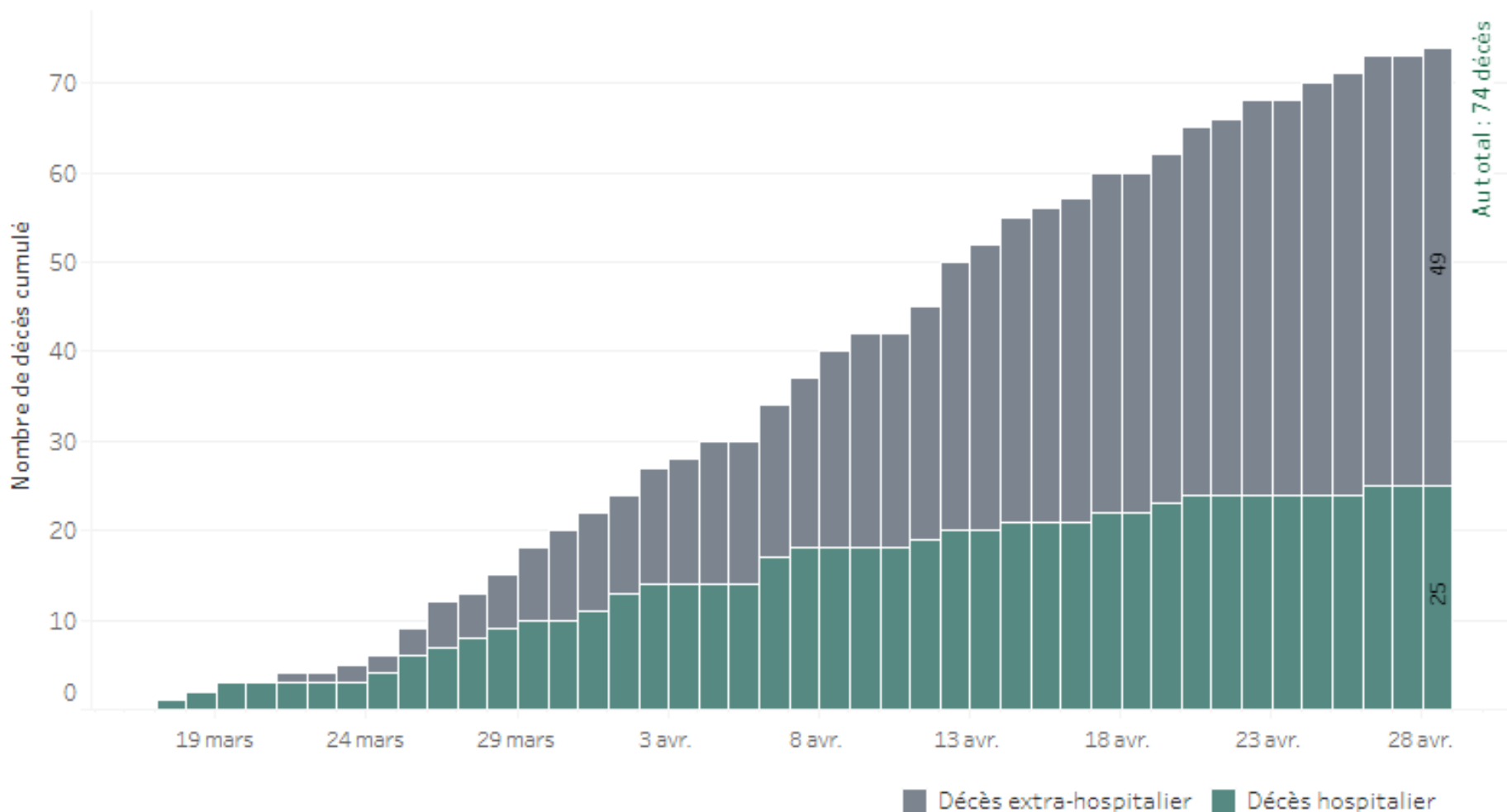
# EMS impactés sur les 55 du Canton

*Situation au 29.04.2020*

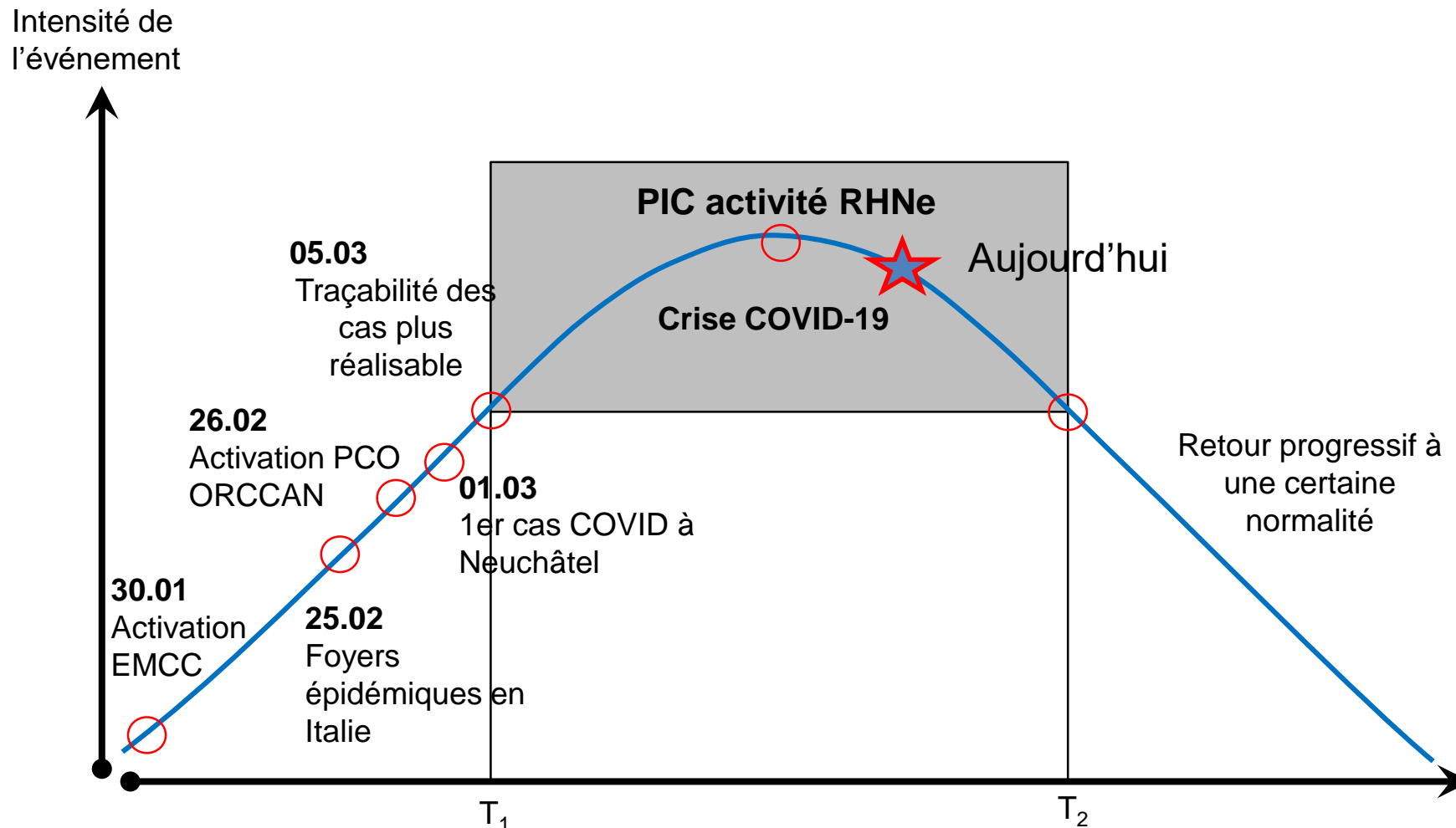


# Cumul de décès

*Situation au 28.04.2020*



# Déclenchement ORCCAN – COVID 19



# Mesures pour la suite

- Mise en place d'une cellule approvisionnement matériel de protection.
- Mise en place d'une cellule protection du déconfinement (recommandations, conseils, contrôles).
- Stratégie de tests, isolement et quarantaine pour bloquer les chaînes de transmission.

11 mai 2020	8 juin 2020 (décision le 27.05.)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réouverture des écoles obligatoires (25.05 pour cycle 3).</li><li>- Réouverture des commerces et marchés, des restaurants.</li><li>- Réouverture des musées, bibliothèques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rassemblements de plus de 5 personnes.</li><li>- Lycées, écoles professionnelles et hautes écoles.</li></ul>

**MERCI !!!**